



Le Contrat d'intérêt national

La Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine a signé, en mars 2017, avec l'État et le Département, un Contrat d'Intérêt National (CIN), d'une durée de cinq ans, renouvelable. Cette démarche vise à accélérer la mise en œuvre des projets les plus importants de la Communauté en matière de développement économique, touristique, de déplacements, d'habitat... au bénéfice du territoire et de ses habitants. Ce CIN illustre l'importance de la Communauté Melun Val de Seine pour un développement équilibré de la Région Île-de-France.

3 axes prioritaires

Les projets inscrits dans le CIN répondent à trois grandes priorités :

Conforter le développement et l'attractivité du territoire :

- En développant et diversifiant son offre de formation et d'enseignement supérieur ou en implantant une nouvelle faculté de médecine positionnant Melun Val de Seine comme territoire majeur du Sud-Est francilien.
- En bâtissant une stratégie de développement touristique qui s'appuiera notamment sur le Château de Vaux-le-Vicomte et la mise en valeur des autres sites touristiques majeurs du territoire et de ses paysages.
- En accompagnant le développement économique de sites et de filières clairement identifiés pour créer de nouveaux emplois (filiale aéronautique autour du pôle d'activités de Villaroche, filière santé autour de Santépôle, la nouvelle plateforme santé publique-privée, et innovation alimentaire).

Optimiser les déplacements internes et extérieurs au territoire :

- En renouvelant le quartier gare de Melun autour d'un Pôle d'échanges multimodal performant.
- En repensant la circulation dans le coeur d'agglomération, pour réduire les nuisances et améliorer le cadre de vie.
- En favorisant le développement des modes de déplacement actifs (vélo, piétons...) et en rendant plus performant le système de transports urbains.

Renforcer l'attractivité résidentielle et améliorer le cadre de vie :

- En proposant aux habitants une offre diversifiée de logements de qualité dans le cadre de projets exemplaires
- (Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU), rénovation des centres urbains, quartier Saint-Louis...), en s'appuyant sur le Programme Local de l'Habitat.
- En reconquérant l'habitat, les espaces publics et les berges de Seine du centre-ville de Melun, coeur de l'agglomération.
- En inscrivant ces opérations dans la transition écologique et énergétique, avec une dimension numérique affirmée.

Le CIN est mis en œuvre dans le cadre d'une gouvernance partagée entre la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et ses partenaires institutionnels. Des comités thématiques opérationnels associent tous les services de l'État et les partenaires économiques.



L'État s'est engagé à apporter à ces projets, dans le cadre du CIN, un soutien financier pouvant aller jusqu'à 50 millions d'euros.



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
MELUN VAL DE SEINE**
297, rue Rousseau Vaudran CS 30187
77198 Dammarie-lès-Lys Cedex
01 64 79 25 25

HORAIRES :
Lun - Ven : 8h30 > 12h15 - 13h30 > 17h30

